

1. BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise A2C BATIMENT - SIREN : 910661628										Néant ☐					
Durée de l'exercice en nombre de mois 12										Durée de l'exercice précédent 12					
										Exercice N clos le 31/12/2024					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial									010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres									014		016			
	Immobilisations corporelles									028	28 208	030	1 974	26 234	
	Immobilisations financières (1)									040		042			
	TOTAL I (5)									044	28 208	048	1 974	26 234	
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production									050		052			
	Stocks marchandises									060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes									064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés									068	268 254	070		268 254	
	Créances autres (3)									072	96 201	074		96 201	
	Valeurs mobilières de placement									080	340 500	082		340 500	
	Disponibilités									084	111 251	086		111 251	
	Charges constatées d'avance									092		094			
	TOTAL II									096	816 206	098		816 206	
TOTAL GENERAL (I + II)										110	844 414	112	1 974	842 440	
PASSIF												Exercice N NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel									120		56 939			
	Ecart de réévaluation									124					
	Réserve légale									126					
	Réserves réglementées									130					
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...									131					
	Report à nouveau									134					
	Résultat de l'exercice									136		47 714			
	Subventions d'investissement									137					
	Provisions réglementées									140					
	TOTAL I									142		104 653			
Provisions pour risques et charges									TOTAL II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées									156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									164		53 206			
	Fournisseurs et comptes rattachés									166		620 824			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)									169	3 083	172	63 757		
	Comptes courants d'associés									173					
	Autres dettes									175					
	Produits constatés d'avance									174					
TOTAL III									176		737 787				
TOTAL GENERAL (I + II + III)										180		842 440			
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	28 208							
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184								

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

 DGFIP N° 2033-B-SD 2025
 ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise A2C BATIMENT - SIREN : 910661628										☐			
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2024		N-1 clos le 31/12/2023	
Ventes de marchandises				dont export et livraisons intracommunautaires		209		210	15 417				
Production vendue biens						215		214					
Production vendue services						217		218	2 070 903		1 051 104		
Production stockée								222					
Production immobilisée								224					
Subventions d'exploitation reçues								226					
Autres produits								230					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	2 086 320		1 051 104		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234			306 480		
Variation de stock (marchandises)								236					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238	54 554				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240					
Autres charges externes				dont crédit-bail mobilier			immobilier	242	720 040		106 634		
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243	3 435		12 278				
Rémunérations du personnel								250	1 098 688		444 582		
Charges sociales								252	234 018		158 183		
Dotations aux amortissements				dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255		254	1 974				
Dotations aux provisions								256					
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				259		262	1 172				
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles				260							
Total des charges d'exploitation (II)								264	2 122 724		1 015 879		
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270	-36 404		35 225		
Produits financiers						(III)		280	119 324				
Produits exceptionnels						(IV)		290					
Charges financières						(V)		294	21 490				
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes				(VI)	347	300	3 358				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles				(VI)	348						
Impôts sur les bénéfices						(VII)		306	10 357		5 284		
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310	47 715		29 941		
B - RÉSULTAT FISCAL								Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2		312	47 715		314
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles							316					
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles							318					
	Provisions non déductibles							322					
	Impôts et taxes non déductibles							324	10 357				
	Divers dt intérêts excédentaires		247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248	330	358					
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier		(Part de loyers de réintégration)		249	251							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997			
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle		986	Zone franche urbaine		987			342				
	France Ruralités Revitalisation (FRR)		181	Jeune entreprise innovante		989							
	Zone restruct. défense		127	Zone revitalisation rurales		138							
	Bassins d'emploi à redynamiser		991	Investissements et souscriptions outre-mer		344							
	ZFANG 44 quaterdecies		345	Zone de développement prioritaire		993							
	Bassins urbains à dynamiser – BUD		992										
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit					346			350			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)					655						
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)					643						
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)					645						
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)					647						
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)					648						
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)					641						
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)					990						
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)					649						
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs							Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	58 430		354		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)								356					
Déficits antérieurs reportables											360		
Résultat fiscal après imputation des déficits							Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	58 430		372		

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise A2C BATIMENT - SIREN : 910661628										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Terrains		420		422		424		426			
Constructions		430		432		434		436			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442	6 375	444		446	6 375		
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456			
Matériel de transport		460		462	17 365	464		466	17 365		
Autres immobilisations corporelles		470		472	4 469	474		476	4 469		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490		492	28 209	494		496	28 209		
II AMORTISSEMENTS		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Terrains		510		512		514		516			
Constructions		520		522		524		526			
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530		532	901	534		536	901		
Installations générales, aménagements divers		540		542		544		546			
Matériel de transport		550		552	482	554		556	482		
Autres immobilisations corporelles		560		562	591	564		566	591		
TOTAL		570		572	1 974	574		576	1 974		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%		0%		
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise A2C BATIMENT - SIREN : 910661628								Néant ☐			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A	NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Provisions réglementées	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607		
		Autres provisions réglementées	610		612		614		616		
	Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
	Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
		Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
		Sur comptes clients	650		652		654		656		
		Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
	TOTAL		680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
			Dotations				Reprises				
	Fonds commercial		681				683				
	Autres immobilisations incorporelles		700				705				
	Terrains		710				715				
	Constructions		720				725				
	Installations techniques, matériel et outillage		730				735				
	Installations générales agencements aménagements divers		740				745				
	Matériel de transport		750				755				
	Autres immobilisations corporelles		760				765				
	TOTAL		770				775				
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT											
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
2											
3											
4											
5											
6											
TOTAL à reporter									780		
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent									982		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)									982 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice									982 ter		
Déficits imputés									983		
Déficits reportables									984		
Déficits de l'exercice									860		
Total des déficits restant à reporter									870		
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325				381				
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327								
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326				380				
N° du centre de gestion agréé									388		
Montant de la TVA collectée									374	3 083	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378	143 329	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									397		

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : A2C BATIMENT - SIREN : 910661628		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	38
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	2 086 321
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	2 086 321
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	483 169
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	33 782
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	257 643
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	1 172
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	775 766
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	1 310 555
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	1 310 555
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	2 086 321
Effectifs au sens de la CVAE		023	38
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	01/01/2024	160 31/12/2024
Date de cessation		186	



A2C BATIMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 56 939 €
21 RUE GAMBETTA, 93240 STAINS
RCS de BOBIGNY B 910 661 628

Extrait du procès-verbal d'assemblée générale ordinaire de l'exercice clos le 31/12/2024

Proposition de résolution et vote de l'affectation de résultat

En date du 02/06/2025, a eu lieu l'assemblée générale ordinaire de la société. Entre autres résolutions, il a été adopté la résolution suivante :

~~~

#### **Résolution d'affectation du résultat**

Il est proposé l'affectation du résultat, à savoir :

**un bénéfice de 47 714 €**

De la manière suivante :

Affectation de 5 694 € au compte Réserve Légale.

- le compte Réserve Légale est désormais créditeur de 5 694 €.

Affectation de 42 020 € au compte Report à Nouveau.

- le compte Report à Nouveau est désormais créditeur de 42 020 €.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.**